OEA/Ser.W

CIDI/doc.376/23 rev.1

28 février 2023

Original: espagnol

**AMÉNAGEMENTS POUR LE CYCLE MINISTÉRIEL TRIENNAL**

**DU PROCESSUS SECTORIEL DE LA CULTURE**

(Approuvé par le CIDI lors de sa réunion ordinaire tenue le 28 février 2023)

Le cycle ministériel triennal pour la culture est en retard par rapport aux délais établis dans les « Lignes directrices générales régissant la mise en œuvre des processus sectoriels au niveau ministériel dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) » (CIDI/doc.228/17).

La réunion de planification des responsables du processus ministériel pour la culture aurait dû se tenir en janvier 2023, trois mois après la réunion ministérielle, mais n'a pas pu être organisée en temps voulu. Cela est dû à la difficulté de coordonner l’emploi du temps des différents membres du bureau de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) en raison d'engagements antérieurs, du début des procédures budgétaires dans les États membres et des vacances au Secrétariat général, dont celles de Noël et de fin d'année. Ces événements n'ont permis ni la coordination nécessaire à la préparation de la réunion ni les débats préalables sur les documents à négocier.

Pour ces raisons, appréciant l'engagement des membres du bureau de la CIC et des membres de la troïka et tenant compte du fait que les dispositions générales des Lignes directrices générales régissant la mise en œuvre des processus sectoriels au niveau ministériel dans le cadre du CIDI établissent que « [...] en cas de circonstances imprévues, le CIDI pourra, sur avis du Secrétariat, approuver des ajustements à un cycle ministériel donné à titre exceptionnel et en tenant compte des incidences logistiques, budgétaires et organisationnelles de la modification proposée », CIDI approuvé

la convocation de la réunion de planification des autorités du processus ministériel pour la culture qui se tiendra, en mode présentiel, au siège du Secrétariat général de l'OEA les 16 et 17 mars 2023.

CIDRP03899F01